

Les organisations syndicales SNUIPP FSU, SE-UNSA, SNUDI-FO, Sgen-CFDT Picardie, CGT Educ'ation et Sud-Education ont alerté le DASEN de la Somme sur la nécessité, dans le cadre du contexte sanitaire dégradé que nous vivons, de suspendre toute animation/formation présentielle ou distancielle qui ne serait pas en lien avec les conditions sanitaires. Cette décision a déjà été prise par plusieurs DASEN en France.

Dans l'académie d'Amiens, cependant, le DASEN fait la sourde oreille. Celui-ci a affirmé vouloir maintenir coûte que coûte l'ensemble des formations. Nous continuons à défendre les revendications suivantes :

- Suspension des formations des personnels du 1er degré (présentielles comme distancielles) tant que le contexte sanitaire ne s'est pas amélioré ;
- Inscription dans les formations sur la base du volontariat, dans le respect des obligations de service ;
- Octroi de moyens (matériels et financiers) et de temps suffisant aux formateurs.ices pour la mise en place de formations de qualité.

Dans ce cadre, Sud Education Somme vous rappelle que :

- **Les PE sont tout à fait en droit de refuser la visite de pairs ou de conseillers pédagogiques imposée dans les classes. Seuls le supérieur hiérarchique et le maire de la commune ne peut se voir refuser l'accès à la classe.**
- **Les PE peuvent décompter 9h de RIS/année scolaire sur les 108h et sans qu'aucune répartition ne soit imposée. Ainsi, il est tout à fait possible de déduire ces 9h sur les 18h de formation pédagogique (y compris dans le cadre des plans en constellations « français/maths » imposés).**

Sud Education défendra tous les collègues qui les solliciteraient suite au non-respect des droits évoqués.

Amiens, le 23 novembre 2020

